

RAPPORT

DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE, DES DROITS DE L'HOMME ET DES QUESTIONS HUMANITAIRES

*Renforcer le multilatéralisme en temps de crise
mondiale: Appel parlementaire pour une action future*

RAPPORTEUR
Mme Kari Henriksen
Norvège

RAPPORT DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DE LA DÉMOCRATIE, DES DROITS DE L'HOMME ET DES QUESTIONS HUMANITAIRES

Rapporteur: Mme Kari Henriksen (Norvège)

Introduction

L'apparition de la pandémie de COVID-19 a freiné les activités ordinaires et modifié la façon de vivre de presque tout le monde. La crise a mis à l'épreuve la résilience de la société et à la fois révélé et exacerbé certains déséquilibres structurels préoccupants. Chaque personne a été touchée d'une manière ou d'une autre par la pandémie. Des millions de personnes ont perdu des êtres chers, et beaucoup plus nombreuses encore sont celles qui luttent contre les conséquences négatives globales de la COVID-19 et contre les répercussions de cette épidémie sur les populations du monde entier. Nous voyons une lueur d'espoir dans le fait que le processus de vaccination a commencé et que la reprise est en cours, mais la vitesse de cette reprise devrait exacerber les différences entre pays développés et pays en développement

Malheureusement, les problèmes de droits de l'homme que nous connaissions il y a 18 mois n'ont fait que s'amplifier. Nous assistons à une montée de l'autoritarisme, à des restrictions massives de la liberté des médias, à des attaques contre les journalistes, à un manque d'accès à l'information, à une recrudescence des cas de violence domestique et à une pandémie virtuelle de discours de haine à l'égard des minorités, des réfugiés et des migrants, ainsi que d'autres personnes rendues vulnérables. Le respect des engagements pris de longue date par l'OSCE, comme la séparation claire des pouvoirs, a été d'autant plus compromis que l'attention du monde s'est concentrée, comme on peut le comprendre, sur la COVID-19. Les conséquences sur le développement des institutions démocratiques sont préoccupantes et requièrent toute notre attention.

Plus que jamais, notre monde a besoin de s'unir pour faire face aux répercussions de cette tragédie mondiale. L'ampleur du défi signifie que toutes les ressources doivent être mobilisées et que par conséquent, la contribution de chaque organisation à la réponse mondiale à la COVID-19 est précieuse et opportune. La série de dialogues en ligne issus des débats de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a permis aux participants de réfléchir à des questions urgentes¹ et devrait être poursuivie. S'appuyant sur ces possibilités de dialogue parlementaire, le présent rapport met en lumière des domaines particulièrement préoccupants qui appellent un engagement continu et actif de la part des parlementaires. En ces temps véritablement difficiles, il est essentiel de se concentrer sur les principes fondamentaux de l'OSCE: l'Acte final d'Helsinki de 1975, la Charte de Paris de 1990 et le Document de Copenhague de 1990 servent de base aux actions les plus nécessaires. En gardant ces principes à l'esprit, et grâce au travail dévoué et uni des parlementaires, nous pouvons revenir à une approche centrée sur l'humain dans l'élaboration des politiques.

Malheureusement, nous avons connu de graves violations et de graves menaces concernant les droits de l'homme et la démocratie dans notre région. Les plus notables à cet égard sont

¹ S'agissant de la dimension humaine, les sujets abordés ont été le maintien des normes démocratiques en période d'urgence, les conséquences de la COVID-19 sur l'égalité des sexes, la cohésion sociale, les répercussions sur les migrants et les réfugiés et la protection humanitaire dans les zones de conflit.

l'annexion illégale de la Crimée et le conflit en Ukraine et autour de l'Ukraine; les conflits prolongés dans et entre de nombreux pays, par exemple le conflit du Haut-Karabakh, qui a dégénéré l'année dernière en hostilités de grande ampleur; la montée de l'extrémisme et des actions terroristes dans des endroits aussi divers que l'Allemagne, la Turquie et le Canada; et le rétrécissement de l'espace dont disposent la société civile et les médias libres, par exemple au Bélarus et en Fédération de Russie. Ces conflits et ces tendances amplifient les violations des droits de l'homme. Les civils en supportent les conséquences et le fardeau, notamment sous forme d'emprisonnements arbitraires et de torture, en étant chassés de chez eux ou en se voyant refuser leurs droits fondamentaux. La démocratie s'en trouve menacée et la vie quotidienne des habitants de ces régions est marquée, longtemps après que les armes se sont tues, par la méfiance et les traumatismes, ainsi que par des symptômes physiques tels que les mines non explosées et les déplacements de population.

Les émeutes et l'attaque contre le Capitole qui ont eu lieu aux États-Unis le 6 janvier 2021 constituent une atteinte alarmante à la démocratie. Tout en étant un événement particulièrement troublant, cette agression s'inscrit dans une tendance à l'intensification de la rhétorique politique qui a alimenté les tensions et entraîné une polarisation accrue. Elle montre qu'aucun pays n'est à l'abri des tendances antidémocratiques et des violations des droits de l'homme. L'attentat a secoué le monde entier, mais la démocratie a gagné. Il s'agit d'une leçon importante pour nous tous.

Tout ce qui précède est un rappel brutal de la nécessité que l'OSCE et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE soient fortes. Nous devons utiliser tous les outils disponibles pour contrer ces menaces et il nous faudrait, à cet effet, donner la priorité au renforcement et à l'expansion des opérations et institutions de l'OSCE sur le terrain.

Le présent rapport met en avant certains des principaux problèmes auxquels la région de l'OSCE doit faire face au titre de la dimension humaine, dans le contexte particulier de la pandémie. Il vise à faire le point notamment sur: 1) l'état des discussions multilatérales sur le thème des droits de l'homme, 2) les préoccupations liées à l'intolérance et à la discrimination, 3) le rôle de la santé et du bien-être dans la contribution à l'exercice des droits de l'homme, et 4) les préoccupations persistantes liées au respect insuffisant des libertés fondamentales. Afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité humaine, une série de recommandations sont présentées pour examen aux structures de l'OSCE, aux gouvernements des États participants de l'OSCE et, en particulier, aux parlementaires de l'OSCE. Toutes les actions proposées partent de la ferme conviction qu'un rôle parlementaire robuste sera essentiel pour assurer une sécurité durable au cours des prochaines décennies.

La diplomatie multilatérale d'après la COVID-19

Lorsque des sociétés sont plongées dans une crise, une réponse coordonnée est plus que jamais nécessaire; malheureusement, les réponses à la COVID-19 ont souvent été insuffisantes, la solidarité faisant défaut quand les individus et les gouvernements ont privilégié leurs propres intérêts au détriment de ceux de la communauté.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE s'est révélée comme étant une plateforme qui joue un rôle déterminant pour débattre de réponses communes, partager des données d'expérience et surmonter de graves difficultés. Les États participants de l'OSCE se sont tous engagés à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de manière juste et équitable, en ne laissant personne de côté. Malheureusement, la réalité est souvent différente.

En tant que parlementaires, nous avons pourtant la capacité de jouer un rôle central dans la protection des droits de l'homme dans nos propres pays et au-delà. Les parlementaires sont à l'avant-garde de la construction et du façonnement d'un monde post-pandémique meilleur, veillant à ce que leur travail législatif ait une incidence positive sur la situation des droits de l'homme dans tous nos pays. Cela ne doit pas se faire dans la solitude: nous pouvons tirer parti des conseils de nos collègues parlementaires dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, ainsi que de l'examen des législations par des experts dans le cadre du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE.² En cette période d'isolement apparent, nous devrions tendre la main et utiliser tous les outils disponibles dans l'intérêt des citoyens que nous représentons.

Malgré l'imposition de l'état d'urgence et de mesures de confinement dans de nombreux pays, la COVID-19 n'a atténué aucun des conflits de longue durée qui continuent de ravager certaines parties de la région de l'OSCE. En effet, la flambée d'hostilités de grande ampleur qu'a connue le conflit du Haut-Karabakh fin 2020 a causé des souffrances humaines à grande échelle. Cela rappelle douloureusement que l'OSCE, en tant que principale organisation de sécurité au monde, doit donner la priorité aux efforts de prévention et de désescalade. Il est inacceptable que presque tous les aspects de la vie aient été mis en suspens pendant la pandémie de COVID-19, à l'exception des conflits. Le dialogue, même s'il doit avoir lieu en ligne, doit être centré sur la réalisation des objectifs humanitaires. Face à la tragédie de la COVID-19, nous avons été témoins de l'immense capacité à mettre au point et à fournir des vaccins sûrs; tous les parlementaires devraient exiger de leurs gouvernements que ceux-ci fassent preuve de la même détermination politique pour mettre fin aux conflits. L'OSCE peut jouer un rôle essentiel dans ce regain d'intérêt pour une résolution des conflits centrée sur l'homme dans le monde d'après la COVID-19. Des solutions avantageuses pour tous émergeront de la diplomatie et de la coordination multilatérales si nous consacrons une réelle volonté à ces efforts.

Surmonter la pandémie de violence et d'intolérance

La COVID-19 a mis à rude épreuve les ressources publiques et a considérablement accru les difficultés économiques des familles. L'accès aux services publics s'est avéré inégal dans de nombreux endroits, exacerbant encore les inégalités; l'accès aux hôpitaux et la distribution des vaccins ne sont que quelques-uns de ces nombreux sujets de préoccupation. Des problèmes sociaux et économiques se font jour, qui ont un effet préjudiciable sur les femmes et les filles, les enfants, les minorités nationales, sexuelles et religieuses, y compris les Roms et les Sintis, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées, les handicapés, les personnes âgées, les détenus ainsi que les habitants des zones touchées par des conflits. Ces groupes ont été particulièrement rendus vulnérables en raison d'obstacles systémiques préexistants. En tant que représentants du peuple, nous, parlementaires, devons être actifs dans la lutte contre ces inégalités systémiques: nos gouvernements échouent s'ils ne servent pas l'ensemble de la population. Dans ce domaine également, les parlementaires devraient utiliser pleinement les outils et les ressources dont dispose l'OSCE, notamment les recommandations du Haut-Commissaire pour les minorités nationales et l'expertise du BIDDH.³

² Voir *Requesting Legislative Assistance from ODIHR*, <https://www.osce.org/files/Requesting%20Legislative%20Assistance%20from%20ODIHR%20EN%20web.pdf>.

³ Voir *Streamlining diversity: COVID-19 measures that support social cohesion*, <https://www.osce.org/hcnm/450433> et *ODIHR activities related to the COVID-19 pandemic*, <https://www.osce.org/odihr/covid-19>.

Malheureusement, les cas de discrimination et d'intolérance à l'égard de populations déjà vulnérables ont considérablement augmenté. Les discours de haine, le racisme, la discrimination et l'intolérance exercés à la fois hors ligne et en ligne sont trop souvent passés sous silence, laissant les auteurs de ces actes impunis et contribuant à l'insécurité. Les parlementaires doivent s'élever à titre anticipatif contre la discrimination à chaque occasion; en tant que dirigeants politiques, nous avons la responsabilité et la capacité pratique de créer une coalition d'inclusion au service de tous nos concitoyens.

Des inquiétudes ont été exprimées⁴ au sujet d'un recul général de la démocratie dans le monde, certains gouvernements ayant manifestement fait un usage disproportionné des mesures d'urgence prises en réponse à la pandémie. La situation complexe sur le plan de la santé publique a également entraîné le report de nombreuses élections locales et nationales dans la région de l'OSCE et dans le monde entier, ce qui a pesé sur la participation du public à un moment critique. En dépit de ces problèmes, l'OSCE, par le biais de l'Assemblée parlementaire et de l'OSCE/BIDDH, a poursuivi son travail essentiel lié aux élections, l'Assemblée parlementaire ayant observé huit élections nationales depuis le début de la pandémie.⁵ L'impossibilité d'organiser des rassemblements de masse a eu une incidence considérable sur les interventions et campagnes politiques, désavantageant souvent les partis d'opposition ayant une moindre couverture médiatique. Bien que de nombreux organes de gestion des élections aient réussi à réajuster leur travail et à assurer de manière générale la sécurité des électeurs, des agents des bureaux de vote et des observateurs, les grands changements apportés aux procédures et en particulier aux possibilités de faire campagne doivent être examinés avec soin. L'OSCE/BIDDH devrait envisager de formuler des directives et des conseils à l'intention des États participants, en coordination avec le Représentant pour la liberté des médias, sur l'utilisation et la réglementation des médias sociaux dans le contexte des élections, sachant que l'importance de ces médias augmente. Nous devrions tous porter un regard critique sur les changements imposés dans nos propres pays, avec le Document de Copenhague de 1990 comme point de référence, afin de veiller à ce que la démocratie ne soit pas une autre victime de la COVID-19.

L'incapacité de nombreuses institutions à fournir des résultats et des services à toutes les parties de la population a sapé la confiance du public et alimenté le mécontentement social. Un contrôle parlementaire solide et un examen minutieux des actions du gouvernement doivent être prioritaires pour maintenir la confiance du public dans les institutions gouvernantes. Pour garantir l'efficacité du travail parlementaire, les voix des organisations de la société civile, en particulier de celles qui travaillent directement avec les groupes vulnérables, devraient être prises au sérieux et les parlements devraient s'efforcer de tenir compte de l'expertise de ces organisations. Malheureusement, nous avons constaté que dans certains pays, l'espace accordé à l'activisme de la société civile s'est encore rétréci en raison des restrictions liées à la COVID-19. Ce problème se pose au niveau national, mais aussi au sein de l'OSCE: les efforts visant à restreindre la participation des ONG aux réunions sur la dimension humaine et autres affaiblissent l'Organisation et notre sécurité collective. Tous les membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE devraient travailler activement pour faire en sorte que leurs gouvernements défendent une politique ouverte envers la société civile lors des réunions de l'OSCE.

⁴ Rapport de 2020 de Freedom House, Rapport de 2020 du Conseil de l'Europe, Rapport de 2021 de Varieties of Democracy, etc.

⁵ Voir l'Annexe I.

Face à la pandémie de COVID-19, de nombreux États participants de l'OSCE ont choisi de fermer leurs frontières ou de restreindre d'une autre manière l'entrée des non-citoyens et des non-résidents. Bien qu'il soit de la prérogative des États souverains de réglementer l'accès à leur territoire, cela ne devrait pas se faire au détriment du droit de demander l'asile. Nous devons veiller à maintenir des voies légales pour les personnes qui ont besoin de protection, notamment dans le cadre de programmes de changement de lieu de résidence, de réinstallation et de regroupement familial. Dans ce contexte, les rapports crédibles faisant état de refoulements multiples et violents et d'autres violations des droits de l'homme des migrants et des réfugiés aux frontières sont donc particulièrement inquiétants. Tous les signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, qui célèbre cette année son 70e anniversaire, doivent respecter le principe de non-refoulement et s'abstenir de procéder à des expulsions collectives. En outre, nous devrions œuvrer à la mise en place de mécanismes indépendants de surveillance des frontières, en partenariat avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations de la société civile, car il s'agit d'un moyen efficace d'établir les responsabilités.

Santé et droits de l'homme

Il y a plus de 70 ans, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le monde est convenu que « toute personne a[vait] droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille ». L'année dernière, il est apparu clairement que nombre de nos pays n'étaient pas en mesure de respecter ce droit fondamental.

L'accès aux soins de santé devrait être considéré comme un droit de l'homme obligeant les États à garantir non seulement l'accès à des soins de santé de qualité, mais aussi l'accès aux déterminants fondamentaux de la santé, tels que l'eau salubre et potable, l'assainissement, l'alimentation, le logement, l'information et l'éducation en matière de santé et l'égalité des sexes. Les États participants de l'OSCE doivent réaffirmer, tant en principe que dans la pratique, que les soins de santé et les vaccinations devraient être accessibles sur une base égale et non discriminatoire et les parlementaires devraient surveiller activement la mise en œuvre de ces mesures. L'OSCE devrait s'efforcer de faire du recensement des déséquilibres en matière d'accès aux soins un mécanisme d'alerte précoce dans toute la région. Dans le cadre du concept global de sécurité de l'OSCE, ces droits relèvent également d'une approche plus large de la sécurité. Soyons clairs: une société qui ne dispose pas de soins de santé fiables est une société menacée d'instabilité.

Les pressions exercées sur nos systèmes de santé ont également mis en évidence des tendances inquiétantes au sein de ces systèmes. Il ressort des études réalisées que dans de nombreux pays, des fonctionnaires ont intimidé des professionnels de santé dans le contexte de la pandémie. Amnesty International a recueilli des informations selon lesquelles des membres du personnel de santé ont été sanctionnés pour avoir exprimé des préoccupations au sujet de la sécurité et des conditions de travail. Les femmes ont été particulièrement touchées, puisqu'elles représentent 70 % de la main-d'œuvre mondiale dans les secteurs de la santé et des services sociaux, où elles connaissent en outre un écart de rémunération important entre les sexes. Tous les pays de l'OSCE devraient s'efforcer de protéger et de promouvoir ces travailleurs de première ligne en reconnaissant pleinement le rôle essentiel qu'ils jouent dans la sécurité de nos populations.

Comme cela se produit trop souvent, les groupes vulnérables ont payé le prix le plus élevé pendant la pandémie de COVID-19. L'accès limité aux services publics et aux établissements

de santé en raison de la surcharge des hôpitaux et le manque de moyens technologiques d'enseignement en ligne ont particulièrement touché les femmes et les filles. Cette situation a été exacerbée par une recrudescence des cas de violence domestique, les ordonnances de maintien au foyer ayant été renforcées, ce qui a piégé les femmes et les enfants avec leurs agresseurs. Des efforts plus soutenus sont nécessaires pour améliorer les mesures de prévention et les réponses à ce problème crucial. La collecte de données ventilées par sexe reste un outil essentiel pour la conception et la mise en œuvre de politiques qui tiennent compte des besoins de chaque groupe social, ethnique et minoritaire. L'émancipation économique des femmes et les changements structurels associés sont une condition préalable au développement durable et à la création d'une société véritablement égalitaire à long terme.

On estime qu'environ 40 à 65 millions d'enfants pourraient tomber cette année dans l'extrême pauvreté en raison de la crise, s'ajoutant aux près de 400 millions d'enfants déjà en situation d'extrême pauvreté avant la pandémie. Bien que la transmission de la COVID-19 soit faible chez les enfants, ceux-ci et les jeunes souffrent de la désorganisation des établissements scolaires. L'UNICEF rapporte que 188 pays ont imposé des fermetures d'écoles à l'échelle nationale pendant la pandémie, ce qui a touché plus de 1,6 milliard d'enfants et de jeunes. Malheureusement, tous les enfants n'ont pas les mêmes possibilités d'étudier en ligne, notamment en raison du manque d'infrastructures techniques. Les fermetures d'écoles ont également des effets négatifs sur les enfants, qui, à des étapes clés de leur développement, n'ont souvent plus qu'une interaction sociale et une activité physique limitées. À cette fin, les décideurs devraient s'efforcer d'apporter à la fois aux enfants et aux personnes qui s'occupent d'eux un soutien plus ciblé visant à surmonter les difficultés de l'auto-isolement et à faciliter l'apprentissage à distance. L'égalité d'accès des enfants aux services devrait représenter une priorité pour les gouvernements. Les possibilités d'emploi limitées offertes aux diplômés ont également constitué de sérieux obstacles pour les jeunes professionnels, laissant nombre d'entre eux en dehors du marché du travail. Accorder une attention particulière à l'insertion rapide de ces jeunes dans la population active devrait être pour les gouvernements une priorité immédiate ayant pour but d'éviter des conséquences négatives à plus long terme.

Les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays ont été rendus particulièrement vulnérables aux risques liés à la santé. Cette situation requiert une attention particulière. Les migrants, les réfugiés et leurs enfants, ainsi que les personnes déplacées, se heurtent à des difficultés relatives à l'hébergement et au manque d'accès aux services sociaux et aux prestations de l'État et sont victimes de racisme et de xénophobie en raison de l'absence de politiques migratoires inclusives. L'OSCE devrait nommer un haut fonctionnaire, à l'instar du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, qui se concentrerait sur la protection des migrants et soutiendrait l'engagement des États participants à toutes les étapes du parcours migratoire. Les parlementaires devraient collaborer pour garantir un passage légal et sûr dans le cadre de la gestion des routes migratoires en renforçant les efforts d'intégration tout en maintenant ouverts les couloirs de transport.

Les libertés fondamentales sous tension

Il est normal que dans un contexte de tensions sociales et économiques et de lassitude du public face aux mesures d'urgence, chacun veuille exprimer ses préoccupations et ses frustrations. Dans le même temps, la force majeure liée à la pandémie a rendu nécessaires certaines restrictions temporaires de la liberté de réunion. Néanmoins, il est clair que les années 2020 et 2021 ont été le théâtre de cas graves dans lesquels les mesures de lutte contre la COVID-19 ont été utilisées comme prétexte par certains gouvernements pour limiter inutilement la liberté de

réunion pacifique. Le rapport de Human Rights Watch sur l'année 2020 a révélé qu'au moins 83 gouvernements dans le monde avaient utilisé la pandémie de COVID-19 pour justifier des atteintes à l'exercice de la liberté d'expression et de réunion pacifique. Dans de nombreux pays, des manifestations pacifiques ont tourné à la violence et ces manifestations ont eu des conséquences tragiques dans des pays aussi disparates que le Bélarus, la Bulgarie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la République kirghize.

Si certaines limitations de rassemblement peuvent être compréhensibles dans des conditions de pandémie, il n'y a aucune raison de restreindre la liberté d'expression. L'usage excessif de la force par la police et les forces de l'ordre à l'encontre de journalistes couvrant des manifestations est particulièrement préoccupant. Les journalistes doivent être en mesure d'accomplir leur tâche de collecte de données et d'information. Cependant, le classement mondial de la liberté de la presse de 2021 établi par Reporters sans frontières fait apparaître une détérioration spectaculaire de l'accès des personnes à l'information et une augmentation des obstacles à la couverture de l'actualité. En 2020, un nombre record d'alertes ont concerné des attaques physiques contre les journalistes, ainsi que des cas de harcèlement et d'intimidation qui sont décrits dans un rapport publié récemment par des organisations partenaires du Conseil de l'Europe. La sécurité des femmes journalistes qui ont été victimes de violences hors ligne et d'une recrudescence de violences en ligne est particulièrement préoccupante. Face à ces menaces, le travail de plaidoyer du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias est plus important que jamais et les États participants devraient collaborer activement avec ce représentant pour faire en sorte que tous les journalistes puissent remplir en toute sécurité leur rôle essentiel d'information et contribuer à un débat dynamique. En outre, les cas de tentatives de réduction au silence de la société civile pour avoir critiqué le gouvernement se sont multipliés en divers endroits. En tant que parlementaires participant à une Assemblée fondée sur le dialogue, nous devons affirmer clairement que la diversité des opinions et des informations constitue une force.

Conclusions

Aucun État n'était suffisamment équipé pour surmonter les difficultés que nous avons tous rencontrées au cours des 18 derniers mois. La COVID-19 a provoqué une perturbation des droits sociaux, politiques et économiques et entraîné une réduction générale de la confiance du public dans les institutions démocratiques. Il nous appartient, en tant que dirigeants politiques provenant de toute la région de l'OSCE, de rétablir cette confiance et de renforcer les garanties en matière de droits de l'homme.

Même si son effet sur les sociétés a été tragique et continuera d'avoir des conséquences négatives, la pandémie a aussi ouvert certaines perspectives. Malgré les difficultés, le travail parlementaire s'est poursuivi; d'autres méthodes de travail sont devenues la norme et ont permis aux parlementaires de poursuivre et même d'améliorer leurs travaux. Les débats politiques virtuels, le travail à distance et le vote électronique sont autant de nouveaux outils que nous pouvons mettre au service de l'activité législative et des consultations avec la société civile et les parties prenantes intéressées. Dans la mesure où la numérisation et les nouvelles technologies contribuent à garantir la réalisation et le respect des droits de l'homme, nous devrions nous efforcer de réduire la fracture numérique, en offrant à tous et en pleine égalité un égal accès à Internet et aux technologies. Alors que le virus continue de se propager dans le monde en raison du retard pris dans le processus de vaccination, le présent rapport plaide en faveur d'une action décisive et coordonnée dans les domaines mentionnés plus haut, condition essentielle pour garantir la stabilité et la sécurité dans la région. Il s'agit d'un appel aux

parlementaires pour qu'ils garantissent les droits de l'homme et répondent aux besoins des populations en situation de grande vulnérabilité, notamment les enfants, les femmes, les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays, les personnes handicapées, les Roms et les Sintis. Il s'agit d'un défi collectif à la sécurité humaine qui nécessite des efforts multilatéraux concertés et renforcés.

Le moment où nous devons réaffirmer sans délai notre attachement aux principes inscrits dans les documents fondateurs est arrivé. La pandémie nous montre nos lacunes et nos faiblesses et la nécessité d'une transformation plus inclusive. Le retour à une nouvelle réalité exige l'élaboration de politiques éclairées et inclusives. Le monde post-pandémique est entre les mains des parlementaires qui devraient assumer la responsabilité de construire un avenir meilleur.

Les principales recommandations formulées dans le présent rapport sont les suivantes:

1. La série de dialogues en ligne issus des débats de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sur des questions urgentes devrait être poursuivie;
2. Les États participants devraient convenir de renforcer et d'étendre les opérations de l'OSCE sur le terrain et veiller à ce que ces opérations puissent bénéficier d'un financement fiable afin de jouer pleinement leur rôle vital dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie;
3. Les parlementaires devraient utiliser pleinement les outils et les ressources que l'OSCE met à leur disposition, notamment en tirant parti des conseils de leurs collègues parlementaires dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, de l'examen des législations par des experts dans le cadre du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et des recommandations du Haut-Commissaire pour les minorités nationales et du Représentant pour la liberté des médias;
4. Pour garantir l'efficacité du travail parlementaire, les voix des organisations de la société civile, en particulier de celles qui travaillent directement avec les groupes vulnérables, devraient être prises au sérieux et les parlements devraient s'efforcer de tenir compte de l'expertise de ces organisations;
5. Tous les membres de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE devraient travailler activement pour faire en sorte que leurs gouvernements défendent une politique ouverte envers la société civile lors des réunions de l'OSCE;
6. Les parlementaires doivent s'élever à titre anticipatif contre la discrimination à chaque occasion; les dirigeants politiques ont la responsabilité et la capacité pratique de créer une coalition d'inclusion au service de tous leurs concitoyens;
7. La collecte de données ventilées par sexe est un outil essentiel pour la conception et la mise en œuvre de politiques qui tiennent compte des besoins de chaque groupe social, ethnique et minoritaire;
8. L'OSCE devrait nommer un haut fonctionnaire, à l'instar du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, qui se concentrerait sur la protection des migrants et soutiendrait l'engagement des États participants à toutes les étapes du parcours migratoire;
9. Nous devons veiller à maintenir des voies légales pour les migrants qui ont besoin de protection, notamment dans le cadre de programmes de changement de lieu de résidence, de réinstallation et de regroupement familial;
10. L'OSCE/BIDDH, en concertation avec le Représentant pour la liberté des médias, devrait envisager de formuler des directives et des conseils à l'intention des États participants sur l'utilisation et la réglementation des médias sociaux dans le contexte des élections, sachant que l'importance de ces médias augmente;

11. Les États participants de l'OSCE doivent réaffirmer, tant en principe que dans la pratique, que les soins de santé et les vaccinations devraient être accessibles sur une base égale et non discriminatoire et les parlementaires devraient surveiller activement la mise en œuvre de ces mesures;
12. L'OSCE devrait s'efforcer de faire du recensement des déséquilibres en matière d'accès aux soins un mécanisme d'alerte précoce dans toute la région;
13. Les décideurs devraient s'efforcer d'apporter à la fois aux enfants et aux personnes qui s'occupent d'eux un soutien plus ciblé visant à surmonter les difficultés de l'auto-isolement et à faciliter l'apprentissage à distance;
14. Les gouvernements devraient donner immédiatement un degré de priorité élevé à l'insertion rapide des jeunes diplômés sur le marché du travail afin d'éviter les conséquences négatives à long terme de la pandémie de COVID-19.

**Élections observées par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
entre juillet 2020 et juin 2021**



OSCE Parliamentary Assembly observed elections, July 2020-June 2021

